



LIBERTÉ; INDÉPENDANCE OU LA MORT.

GAZETTE ROYALE D'HAYTI,

Du 5 Janvier 1819, Seizième année de l'Indépendance.

De Sans-Souci, le 4 Janvier.

FÊTE de l'INDÉPENDANCE.

L'ANNIVERSAIRE de la Seizième Année de notre immortelle et glorieuse indépendance a été célébrée par tout le Royaume, avec la pompe et la magnificence, la joie et l'allégresse que le peuple a toujours manifestées dans ce grand jour !

Au lever et au coucher du soleil, une salve d'artillerie annonçait aux habitants de Sans-Souci la solennité de cette fête.

Au point du jour, les Dignitaires et leurs épouses, les Corps civils et administratifs s'étaient réunis pour avoir l'honneur de présenter au Roi, à la Reine et à la Famille Royale, leurs vœux et leurs hommages respectueux.

A sept heures, les troupes de la Maison Militaire du Roi défilèrent pour le Champ-de-Mars en grande tenue, tambours battant, enseignes déployées. La garnison de la ville et le peuple s'y étaient aussi rendus.

S. A. R. Monseigneur le Prince Royal arriva à cheval, accompagné du grand Etat-major du Roi; ensuite sont arrivées LL. AA. RR. Mesdames Première et Athénaire, accompagnées des épouses des Dignitaires: toutes ces dames étaient richement habillées en amazones, et montées sur des chevaux superbement caparaçonnés.

S. A. R. le Prince Royal et ses augustes Sœurs allèrent se placer avec leurs escortes sur un gradin qui avait été élevé pour cet effet au milieu du Champ-de-Mars, où devait se donner la lecture de l'Acte de l'Indépendance et la Proclamation du Roi.

L'union fait la Force.

Après qu'un ban eût été battu, l'acte de l'Indépendance fut lu à haute et intelligible voix par M. le commissaire Armand, et le serment porté dans l'acte de l'Indépendance, ainsi conçu: *Jurons à l'univers entier, à la postérité, à nous-mêmes de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination; de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'Indépendance de notre pays*, fut prononcé par les Dignitaires, le Peuple et les Troupes aux cris mille fois répétés de vive la Liberté! vive l'Indépendance.

Ensuite M. le baron de Vastey, secrétaire du roi, donna lecture de la Proclamation de Sa Majesté du 1er Janvier, qui fut aussi accueillie par les cris de vive le Roi! vive la liberté! vive l'Indépendance!

Les troupes défilèrent en présence de S. A. R. pour aller se ranger en bataille dans les avenues du Palais qui conduisent à l'église de Sans-Souci, à l'effet de former la haie où devaient passer LL. MM. qui se rendirent à l'église pour entendre l'office divin.

La messe fut chantée en musique par les musiciens du Roi, et officée par Son Eminentissime Monseigneur l'Archevêque, grand Aumônier du Roi.

Au prône Son Eminence fit un sermon sur les avantages et les bienfaits inappréciables de l'Indépendance, et à démontré en peu de mots que jamais aucun peuple n'avait eu plus de droit et ne l'avait mieux mérité que le peuple haytien.

Après la messe LL. MM. retournèrent au Palais dans le même ordre qu'elles s'étaient rendues à l'Eglise.

Un repas splendide attendait les convives: ce jour et le lendemain se passèrent dans les fêtes et les

divertissemens ; le Palais , les édifices publics , et toutes les maisons de la ville ont été supérieurement et spontanément illuminés.

PROCLAMATION.

LE ROI,

Aux Haytiens ,

HAYTIENS ,

Nous entrons dans la Seizième Année de notre immortelle et glorieuse indépendance !

A peine avons nous joui de ce bienfait inappréciable , que déjà nous approchons de cet état régulier d'ordre et de civilisation qu'il a fallu à d'autres nations un grand nombre d'années pour y parvenir.

Lorsque nous comparons le passé avec le présent , nous devons contempler avec une bien douce satisfaction les progrès immenses que nous avons faits dans la vie sociale , et nous devons être fiers et orgueilleux d'avoir été les premiers hommes noirs du Nouveau-Monde , qui se soient constitués sous un Gouvernement régulier en Peuple libre et indépendant , après avoir vaincu et détruit tous les obstacles qui s'opposaient à notre régénération et à notre bonheur !

HAYTIENS ! conservons à jamais ces sentimens sublimes ! transmettons à notre postérité , avec le sang qui coule dans nos veines , ce noble héritage , l'amour de la Patrie , de la Liberté et de l'Indépendance ! fruits précieux de notre valeur et de notre sang répandu : c'est la première cause du bonheur que nous goûtons chaque jour.

Conservons à jamais cette haine que nous avons vouée à nos tyrans , comme un préservatif nécessaire à la conservation de nos droits , et soyons toujours prêts à faire le sacrifice de notre vie pour la défense et le maintien de ces droits sacrés , éternels et imprescriptibles , que nous tenons de Dieu seul , et que nul ne peut nous contester ni nous ravir , sans s'être déclaré ouvertement en état de guerre contre la société et le violateur des lois divines et humaines.

Dieu Puissant ! Dieu juste ! protège l'opprimé contre l'oppresseur ! bénit notre généreuse et magnanime résolution , et nous serons toujours invincibles !

HAYTIENS ! après vous avoir tracé ces principes fondamentaux de nos droits , nous

allons vous mettre sous les yeux notre situation présente.

Durant le cours de l'année expirée , comme dans les précédentes , nous avons donné tous nos soins à l'administration civile et militaire de l'Etat.

C'est dans ces vues , que pour raviver les différentes branches du service public , et nous assurer par nous-mêmes de la véritable situation du Peuple et de ses besoins , nous avons entrepris de visiter les différentes provinces de notre Royaume.

Nous avons désiré présenter à l'amour de notre bon Peuple des provinces , des villes et des campagnes , la Reine notre chère et bien-aimée épouse , notre cher et bien-aimé fils le Prince Royal , et nos chères filles les Princesses Royales qui ont été du voyage , accompagnées de notre Cour , des Dignitaires et leurs épouses et de notre Maison Militaire. Partout où nous avons passé nous n'avons eu que des sujets de louanges à donner ; nous avons favorisé un grand nombre de mariages , comme un puissant moyen pour augmenter la population , et d'où d'écoule la plus précieuse source de la morale et des mœurs ; nous avons recueilli la plus douce satisfaction pour notre cœur paternel , le témoignage de l'allégresse publique et l'assurance que nous avons eue du bien être de notre Peuple.

Notre seul et constant désir étant de le faire jouir de tous les avantages qu'il a droit d'attendre d'un bon Gouvernement , sur notre propre expérience , et d'après les connaissances exactes que nous avons acquises de ses véritables besoins , nous avons fixé notre attention particulière sur trois points principaux , l'Instruction Publique , l'Agriculture et notre Etat Militaire.

La Chambre Royale que nous avons instituée pour faire fleurir l'Instruction Publique , a déjà commencé l'exercice de ses fonctions.

Nous avons voulu environner cette branche importante de l'administration de l'Etat de tout l'éclat et la considération qu'elle mérite , en composant la Chambre d'hommes les plus recommandables par leur patriotisme et par leurs lumières.

De tout ce que nous avons pu faire pour le bonheur du Peuple haytien , pour honorer et relever son nom et sa gloire , nous comptons toujours comme un des plus beaux titres que nous croyons mériter à la recon-



naissance de nos Compatriotes, celui d'avoir été le Fondateur et le Protecteur de l'Instruction Publique à Hayti.

La vente des biens domaniaux se continue avec succès, le bonheur général qui est la base de nos principes, nous a porté à multiplier le plus qu'il nous a été possible le nombre des propriétaires.

Nous avons fait des réglemens de culture, tendans à augmenter nos productions territoriales, et à donner à la fabrication des denrées tout le degré de perfection possible.

HAYTIENS ! tandis que nous poursuivions avec succès le cours de nos améliorations de tous genres, un événement qu'il n'a pas été donné à la prudence humaine de prévoir ni d'empêcher a eu lieu à la Citadelle Henry. Nous avons aujourd'hui la satisfaction de vous annoncer, que les dommages qui avaient eu lieu ont été entièrement réparés, et des précautions ont été prises pour prévenir de nouveaux accidens; de sorte, qu'il ne nous reste de cet événement que le souvenir douloureux de la perte irréparable que nous avons faite de notre cher et bien-aimé Beau-Frère, et des Infortunés qui y ont succombés.

Nous volons des remerciemens, et nous félicitons de nouveau les Officiers de notre Etat-Major, les Troupes de notre Maison Militaire, les Troupes de Ligne, les Royal Dahomets, les Corps d'Ouvriers, enfin, tous ceux qui ont concouru à préserver et à réparer ce Boulevard de la Liberté et de l'Indépendance, par leur zèle, leur activité et leur entier dévouement : nous les témoignons toute notre gratitude ; avec de pareils hommes tout nous sera toujours facile.

HAYTIENS ! si nous n'avions eu absolument qu'à compter sur la bonté et la justice de notre cause, et à nous reposer sur un avenir heureux, nous n'aurions eu qu'à nous livrer entièrement à de paisibles travaux, et à nous occuper uniquement à consolider et à perfectionner les institutions que nous avons déjà si heureusement commencées ; mais une cruelle et triste expérience nous apprend que la cause la plus juste et les droits les plus sacrés sont souvent de vains appuis, s'ils ne sont soutenus par la force des armes.

Nous travaillerons donc sans relâche à compléter notre système de défense, et à perfectionner notre état militaire.

L'armée vient d'être habillée, et nous venons d'ajouter à notre matériel une belle Artillerie de campagne, composée d'un grand nombre de canons et d'obusiers en bronze.

HAYTIENS ! nous sommes instruits par les nouvelles d'Europe, que l'armée d'occupation des Souverains alliés doit évacuer la France.

L'avenir est incertain. Tant que notre Indépendance n'aura pas été solennellement reconnue, nous sommes et nous devons être toujours sur le *qui-vive !*

Nos vœux et nos desirs les plus ardens sont pour la paix, qui est l'unique objet de notre ambition ; mais si [à ce que Dieu ne plaise] nous venions à être trompés dans notre juste attente, du moins nous ne serons jamais surpris, et nous espérons qu'avec le secours du Tout-Puissant, et l'assistance de notre brave et généreux Peuple, nous triompherons encore de nos ennemis, et nous mettrons autant de valeur, de constance et de courage, pour affermir la Liberté et l'Indépendance de notre Patrie, que nous y avons déjà mis pour la conquérir.

Vive la Liberté ! Vive à jamais l'Indépendance !

Donné en notre Palais de Sans-Souci, le 1^{er} Janvier 1819, au 16^e de l'Indépendance, et de notre Règne le 8^e.

Signé, **HENRY.**

Par le Roi,

Le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères,

Signé, **COMTE DE LIMONADE.**

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SUITE des Promotions et mutations faites dans l'armée.

Régiment du Prince Royal. No 4.

Deuxième Bataillon. Messieurs.

Barthélémi Bénédict, sous-lieutenant adjudant-major du troisième bataillon, a été élevé au grade de lieutenant adjudant-major au deuxième bataillon.

Toussaint Louis, sergent-major des grenadiers du deuxième bataillon, a été élevé au grade de sous-lieutenant des grenadiers audit bataillon.

Jean-Baptiste Pierre, lieutenant des chasseurs, du deuxième bataillon, a été élevé au grade de capitaine de la première compagnie audit bataillon.

Théodore Candiau , sergent-major de la sixième compagnie du premier bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de la deuxième compagnie du deuxième bataillon.

Pierre Louis Noël , lieutenant des grenadiers du troisième bataillon , a été élevé au grade de capitaine de la troisième compagnie du deuxième bataillon.

Hilaire Martin , sergent-major de la troisième compagnie du deuxième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de ladite compagnie audit bataillon.

Jean-Jacques Pocoux , lieutenant de la quatrième compagnie du deuxième bataillon , a été élevé au grade de capitaine de la quatrième compagnie audit bataillon.

Auguste Jean-Jacques , sergent-major de la cinquième compagnie , du deuxième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de la quatrième compagnie dudit bataillon.

Louis Lapremière , lieutenant de la septième compagnie du deuxième bataillon , a été élevé au grade de capitaine de la cinquième compagnie audit bataillon.

Silvain Jn-Baptiste , sergent-major des chasseurs du deuxième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de la cinquième compagnie audit bataillon.

Jn-Philippe Jean , sergent-major , de la quatrième compagnie du deuxième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de la sixième compagnie audit bataillon.

Dominique Prince , sous-lieutenant de la deuxième compagnie du deuxième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant de la septième compagnie audit bataillon.

Dauphin Léonard , sergent-major de la septième compagnie du deuxième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de la septième compagnie audit bataillon.

Toussaint François , sous-lieutenant des grenadiers du deuxième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant des chasseurs audit bataillon.

Philippaux fils , sergent-major de la deuxième compagnie du deuxième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant des chasseurs audit bataillon.

Troisième Bataillon , Messieurs.

Joseph Lebrun , sous-lieutenant des grenadiers du troisième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant des grenadiers audit bataillon.

Lubin Baptiste , sergent-major des grenadiers du troisième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant des grenadiers audit bataillon.

Dieudonné Julien , adjudant sous-officier du deuxième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant adjudant-major au troisième bataillon.

Bastien André , sous-lieutenant des chasseurs du troisième bataillon a été élevé au grade de lieutenant de la première compagnie audit bataillon.

Couyaux Pierre , lieutenant de la deuxième compagnie du troisième bataillon , a été élevé au grade de capitaine de ladite compagnie audit bataillon.

Zéphyr Laurent , sergent-major de la première compagnie du premier bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de la deuxième compagnie du troisième bataillon.

Philippe Barthélemi , sous-lieutenant de la cinquième compagnie , du deuxième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant de la troisième compagnie du troisième bataillon.

Claude Somerie , sergent-major des chasseurs du troisième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de la troisième compagnie audit bataillon.

Denis Jean Charles , sous-lieutenant des chasseurs du deuxième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant de la quatrième compag. du troisième bataillon.

Pierret Jolibois , sous-lieutenant de la sixième compagnie du troisième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant de ladite compagnie audit bataillon.

Pierre Valeur , sergent-major de la sixième compagnie du premier bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de ladite compagnie au troisième bataillon.

Charles Bigail , sous-lieutenant de la première compagnie du troisième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant de la septième compagnie audit bataillon.

Richard Jn-Jacques , sergent-major de la septième compagnie du troisième bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant de la septième compagnie audit bataillon.

Jn - Jacques Vainqueur , sous-lieutenant de la septième compagnie du troisième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant des chasseurs audit bataillon.

Joseph Cadet , major-lieutenant du premier bataillon a été élevé au grade de sous-lieutenant des chasseurs au troisième bataillon.

Régiment de l'Artibonite, No 7.

Premier Bataillon. Messieurs,

Pierre Colin , capitaine des grenadiers du premier bataillon , a été élevé au grade de lieutenant Colonel audit bataillon.

Édouard Joseph , sous-lieut. quartier-maître du premier bataillon , a été élevé au grade de lieutenant quartier-maître , audit bataillon.

Casimir fils , sous-lieutenant adjudant-major , du premier bataillon , a été élevé au grade de lieutenant adjudant-major , audit bataillon.

Belzince Jean , lieutenant des grenadiers du premier bataillon , a été élevé au grade de capitaine des grenadiers audit bataillon.

Joseph Nicolas , sous-lieutenant adjudant-major au deuxième bataillon , a été élevé au grade de lieutenant des grenadiers au premier bataillon.

Jean-Charles Philippe , sergent-major des grenadiers du premier bataillon , a été élevé au grade de sous-lieutenant des grenadiers audit bataillon.

La Suite au Numéro Prochain.

A Sans-Souci , de L'IMPRIMERIE ROYALE.